Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
ID : 040-244000659-20191218-2019_1201_C-DE

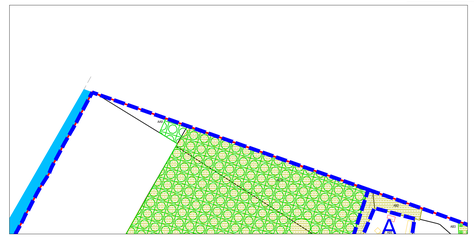

Partie Nord Détachée

N° emplacement réservé	Objet	Longueur	Largeur	Collectivité attributaire
209-2	Ouvrage pour les eaux pluviales		Superficie : 1300m²	Commune
209-5	Parc de stationnement et accès au ruisseau de Cornecul		Superficie : 480m²	Commune
209-6	Aménagement d'équipements publics liés à la fréquentation du milieu naturel		Superficie : 10000m²	Commune
209-V3	Création d'un carrefour RD 810/avenue du 8 mai 1945		Emprise variable	Commune
209-V4	Création d'un carrefour RD 810/chemin de Cantine		Emprise variable	Commune
209-V6	Création d'une voie de liaison RD 26/RD 85		Emprise : 15m	Commune
209-V10	Elargissement de l'A63 (mise à 2x3 voies), Emprise du Projet d'intérêt général (P.I.G)		Emprise : 30m	Etat
209-V11	Abords du canal de l'Anguillère, du ruisseau de la Palibe, des étangs du Turc et de Garros : entretien et sentier de promenade		Emprise : 10m	Commune
209-V12	Création d'un accès à la zone Up1		Emprise : 10m	Commune
209-V16	Elargissement du chemin de Claous		Emprise : 15m	Commune
209-V17	Aménagement du carrefour des chemins du Claous et de Carrère		Emprise variable	Commune
209-V20	Elargissement du chemin de Prion		Emprise : 12m	Commune
209-V21	Elargissement et extension du chemin de Rapetout		Emprise : 6m	Commune
209-V25	Elargissement du chemin du Guit		Emprise : 8m	Commune
209-V26	Elargissement du chemin du Hounidoy		Emprise : 8m	Commune
209-V28	Aménagements d'équipements publics liés à la fréquentation du milieu naturel		Emprise variable	Commune
209-V32	Elargissement de l'avenue du Docteur Lesca		Emprise : 10m	Commune
209-V33	Elargissement du chemin de Tambourin		Emprise : 10m	Commune
209-V34	Elargissement du chemin de Cabiy		Emprise : 8m à 12m	Commune
209-V35	Elargissement de l'impasse de Gran Cam		Emprise : 8m	Commune
209-V36	Elargissement du chemin de Carrere		Emprise : 9m	Commune
209-V37	Aménagement du carrefour chemin de Cabiy /chemin de Carrère/zone à urbaniser		Emprise variable	Commune
209-V38	Création d'une liaison chemin de Lahilton /chemin de Cabiy		Emprise : 10m à 12m	Commune
209-V39	Elargissement de l'impasse de Tamatave		Emprise : 8m	Commune
209-V41	Elargissement du chemin de Cantine		Emprise : 9m	Commune
209-V42	Elargissement du chemin de Hillets		Emprise : 9m	Commune
209-V43	Elargissement du chemin de l'Arrou		Emprise : 9m à 15m	Commune
209-V45	Elargissement du chemin de Prat		Emprise : 8m à 12m	Commune
209-V51	Elargissement de la rue de Janin		Emprise variable	Commune
209-V53	Création d'une Liaison rue Saint-Vincent-de-Paul/ avenue Jean Labastie		Emprise : 15m	Commune
209-V54	Elargissement de l'avenue Jean Labastie (en partie)		Emprise : 9m à 15m	Commune
209-V55	Elargissement de la rue du Segrat		Emprise : 7m à 9m	Commune
209-V58	Elargissement de l'A63 (Mise à 2x3 voies), Emprises complémentaires à celles du P.I.G		Emprise : 10m	Etat
209-V59	Elargissement de l'A63 (Aménagement à 2x3 voies), Section Ondres-Saint-Geours-de-Maremne		Emprise variable	Etat

Légende

- Limite de zone
- Emplacements réservés aux ouvrages publics (art. R. 151-58, 2° du code de l'urbanisme)
- Emplacements réservés de voirie (art. R. 151-48 du code de l'urbanisme)
- Secteurs de retrait par rapport aux voies à grande circulation (art. L. 111-6 et 111-7 du code de l'urbanisme)

"Mixité sociale et fonctionnelle"

- Secteurs de mixité sociale (art. R. 151-38, 3° du code de l'urbanisme)
- Secteurs de projets d'ensemble (art. R. 151-21 du code de l'urbanisme)
- Zone d'Aménagement Commercial (ZACOM)
- Périmètre de pondération des obligations en matière de stationnement
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination (art. R. 151-35 du code de l'urbanisme)

"Risques"

- Zone de protection-effondrements et glissements de terrains (art. R. 151-34, 1° du code de l'urbanisme)
- Zone de protection-aléa fort incendie de forêt (art. R. 151-34, 1° du code de l'urbanisme)

"Protection"

- Eléments du patrimoine paysager à protéger (art.R. 151-41,3° du code de l'urbanisme)
- Eléments du patrimoine bâti à protéger (art.R. 151-41,3° du code de l'urbanisme)
- Espaces Boisés classés (art. R. 151-31, 1° du code de l'urbanisme)
- Secteurs contribuant aux continuités écologiques (art. R. 151-43,4° du code de l'urbanisme)
- Point de vue remarquable à préserver

Zones du PLUI

Uh	Zone urbaine mixte d'habitat
Up	Zone dédiée aux équipements publics
Ue	Zone urbaine dédiée aux activités économiques
Uc	Zone urbaine de tourisme, camping et de loisirs
UL	Zone urbaine "loi littoral"
AUef	Zone à urbaniser économique "fermée"
AUhf	Zone à urbaniser d'habitat "fermée"
A	Zone agricole
N	Zone naturelle et forestière
NL	Zone naturelle - "loi littoral"

ONDRES Naturellement

Le Seignanx COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLUI

Projet arrêté le 18 Décembre 2019

Document graphique

Plan de la communauté des communes du Seignanx au 1/5000

Ondres

AG-CARTO
Centre Procultis
10, Allée Roberto Benero
64100 BAYONNE
Tél : 05.59.55.44.42
Fax: 05.59.55.48.85

Source : direction générale des impôts. Cadastre, mise à jour : 2019